

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE SAALES

**Nombre de membres
en exercice:** 15

**PROCES-VERBAL
Séance du 06 septembre 2016**

Présents : 12

L'an deux mille seize et le six septembre l'assemblée convoquée le 30 Août 2016, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean VOGEL (Maire) en séance ordinaire

Votants: 13

Sont présents: Sandra FORNACIARI, Colette GLEITZ, Jean-Pol HUMBERT, Brigitte HUNG, Pierre-Marc HUNG, Dominique LIEBMANN, Marc MAIRE, Romain MANGENET, Jean-Claude PHILIPPE, Dalila TRUTTMANN, Jean-Luc VIGNERON, Jean VOGEL

Représentés: Claude BRIGNON par Brigitte HUNG

Excusé(s): Katia BIACCHI, Vincent FROEHLICHER

Absent(s):

Secrétaire de séance: Colette GLEITZ

Le PV de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Toutefois Monsieur Jean-Luc Vigneron précise qu'il aurait souhaité que la délibération n°46 sur le montant du loyer du logement de l'école fasse état des longs échanges infructueux qui ont conduit au sursis de ce point.

2016 - 049 : Ecole : Loyer du logement

→ Le Maire soumet la proposition de ceux qui souhaitent que l'on prenne en compte la gêne liée à la présence d'enfants et à une surface de logement non choisie :

Le Maire propose un premier vote fixant le loyer à 375 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 5 voix pour et 8 voix contre :

- ◆ **REFUSE** le montant du loyer mensuel à 375 €

→ Le Maire soumet la proposition de ceux qui souhaitent aligner le loyer sur le prix des logements sociaux :

Le Maire propose un second vote fixant le loyer à 425 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 6 voix pour et 7 voix contre :

- ◆ **REFUSE** le montant du loyer mensuel à 425 €

→ Le Maire soumet la proposition de ceux qui souhaitent que le montant du loyer soit identique à ce que l'Etat versait :

Le Maire propose un troisième vote fixant le loyer à 270 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 2 voix pour et 11 voix contre :

◆ **REFUSE** le montant du loyer mensuel à 270 €

Constatant l'impossibilité d'obtenir une majorité, le Maire décide de surseoir une nouvelle fois au vote.

Après ce dernier point, le Maire lève la séance.